

Répression syndicale

La Poste s'acharne encore

Il y a quelques mois, La Poste sanctionnait lourdement Olivier Rosay (postier parisien et militant de SUD PTT) à 24 mois d'exclusion de fonction pour des faits liés à un conflit du travail. Décision attaquée devant le tribunal administratif qui a rendu son verdict il y a quelques jours : la sanction est annulée et La Poste est condamnée à réintégrer notre camarade.

Le syndicat SUD PTT Postaux Paris a donc demandé logiquement une audience à la direction parisienne de la branche courrier/colis afin de discuter des modalités de réintégration d'Olivier. Cette réunion avait lieu cet après-midi.

Plutôt que de se plier à la décision du tribunal, La Poste fait le choix de s'acharner puisqu'elle a annoncé non seulement qu'elle ne réintégrerait pas notre militant mais qu'en outre elle s'apprêtait à lui signifier, dans les jours qui viennent, une mise à pied conservatoire en vue d'une nouvelle procédure disciplinaire ! Sur la forme cette décision est, pour notre fédération, complètement illégale ! Sur le fond elle illustre clairement la volonté politique de La Poste de s'attaquer à un syndicalisme qui refuse la cogestion et se bat aux côtés des postières et postiers.

Cet exemple d'acharnement postal n'est pas le seul dans la période.

En effet se tiendra demain, à Tours, un procès en correctionnelle contre Pascal Routy (ex-secrétaire départemental de SUD PTT 36/37). C'est la troisième fois qu'il comparait pour des tracts soi-disant diffamants. La claque que s'était prise La Poste les deux fois précédentes (déboutée sur tous les chefs d'accusation, en première instance puis en appel) n'a semble-t-il pas calmé ses ardeurs dans sa chasse aux syndicalistes !

Citons également le cas d'Eugene Urbino (Délégué Syndical Central à Chronopost, filiale de La Poste). Nous avons appris récemment que la direction de Chronopost s'apprêtait à faire un recours auprès du Ministère du Travail après le refus de le licencier par l'Inspection du Travail.

La fédération SUD PTT dénonce l'acharnement et la répression dont sont victimes ses militant-es, qu'ils/elles soient de La Poste maison-mère ou de ses filiales.

Nous demandons l'arrêt de toutes les procédures disciplinaires et la réintégration des militant-es sanctionnés pour des faits liés à leur activité syndicale et notamment la réintégration de Yann Le Merrer.

Paris, le 3 novembre 2015